

## **TARIFS EAU BRUTE\***

**A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024**

	<b>Usages divers</b> (Collectivités, sociétés...)	<b>Petits consommateurs</b>  limité à un abonnement maximum de 2 m <sup>3</sup> /heure	<b>Agricole</b>	<b>Usage exceptionnel appoint incendie**</b>
<b>Abonnement annuel :</b>	67 € HT par m <sup>3</sup> /heure souscrit	67 € HT pour 2 m <sup>3</sup> /heure	67 € HT par m <sup>3</sup> /heure souscrit	42,66 € HT par m <sup>3</sup> /heure
<b>m<sup>3</sup> consommé :</b>	0,584 € HT par m <sup>3</sup>	0,584 € HT de 0 à 70 m <sup>3</sup> 1,507 € HT par m <sup>3</sup> au-delà de 70 m <sup>3</sup>	0,142 € HT par m <sup>3</sup>	1,284 € HT par m <sup>3</sup>
<b>Forfait pour :</b> - souscription de nouveau contrat - ouverture ou fermeture de compteur	48,55 € HT			
<b>Frais de relance</b> à compter de la 2 <sup>ème</sup> relance	15 € TTC			

*\* Il s'agit des tarifs approuvés par le Conseil d'Administration de la Régie. Les taxes ou redevances collectées par la Régie pour le compte d'autres organismes (Agence de l'eau, TVA...) ne sont pas mentionnées ici.*

*\*\* En cas de lutte contre un feu, sur présentation d'un justificatif de sinistre, les m<sup>3</sup> utilisés ne sont pas facturés. Le tarif doit impliquer un besoin de permanence de l'eau sous pression au point de livraison. Si la mise en place d'un poteau incendie paraît être la solution adaptée, l'usager devra préalablement à toute souscription obtenir l'agrément du SDIS ou du CODIS.*

*Un forfait minimum de consommation de 60 m<sup>3</sup> est appliqué annuellement.*

## **BORDEREAU DE PRIX DES INTERVENTIONS EAU BRUTE**

*A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024*

PRESTATIONS	Montant HT
<b>Contrôle d'un compteur à la demande de l'abonné lorsque le comptage est exact :</b>	
<b>Par étalonnage de compteur sur site</b>	
compteur DN 15 à DN 25 mm	106 €
compteur DN 30 à DN 40 mm	212 €
compteur > à DN 40 mm	212 €
<b>Par expertise d'un compteur en usine</b>	
compteur DN 15 à DN 25 mm	191 €
compteur DN 30 à DN 40 mm	637 €
compteur > à DN 40 mm	637 €
<b>Absence de l'abonné à un rendez-vous</b>	32 €
<b>Déplacement pour ouverture de branchement suite création ou mutation ou sur demande de l'abonné</b>	37 €
<b>Déplacement pour fermeture suite résiliation</b>	37 €
<b>Pose ou dépose compteur aux heures ouvrées, hors fournitures :</b>	
pour un diamètre < 40 mm	37 €
pour un diamètre < 40 mm	84 €
<b>Frais de remplacement du compteur suite à détérioration du fait de l'utilisateur (dont le gel):</b>	
pour un diamètre < 40 mm	84 €
pour un diamètre < 40 mm	sur devis
<b>Contrôle de conformité des installations d'eau potable, dans le cadre d'un contrat d'individualisation des systèmes de comptage, par tranche de 10 compteurs</b>	106 €
<b>Analyse d'eau à la demande de l'abonné</b>	sur devis
<b>Mesure de pression à la demande de l'abonné</b>	43 €
<b>Interventions ou déplacements divers à la demande de l'abonné</b>	37 €
<b>Contrôle réglementaire des dispositifs de prélèvements privés</b>	148 €